



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Région Centre

## Projet de CONTRAT DE PLAN ETAT-RÉGION Région Centre Val de Loire 2015-2020

Région Centre Val-de-Loire



Réalisation : Conseil Régional du Centre Val-de-Loire - D06EPT-DPES  
Date : 19/01/2015  
Fonds de carte sous licence IGN

## Sommaire

Préambule .....	3
I Mobilité multimodale .....	6
II Enseignement supérieur, Recherche, Innovation .....	10
III Volet Transition Ecologique et Energétique .....	14
IV Volet numérique .....	19
V Volet innovation, filières d'avenir, usine du futur.....	21
VI Volet Emploi Formation .....	23
VII Volet territorial .....	25
Annexes.....	29
<i>Annexe financière du CPER Centre</i>	

## Préambule

Le gouvernement a lancé une nouvelle génération de contrats de plan pour la période 2015-2020, soit une durée de 6 années contre 7 pour le contrat de projet précédent. Elle s'inscrit dans une démarche de partenariat renforcé entre l'État, le Conseil régional et les autres collectivités partenaires du territoire.

**Les contrats de plan sont l'outil privilégié de mise en œuvre des synergies entre l'État et la Région. Ils traduisent les priorités partagées par l'État, la Région et les autres collectivités.**

La concomitance des contractualisations associant l'Europe, l'Etat, la Région, les Départements, les Agglomérations et les grandes institutions (ADEME, ARS, SNCF-réseau, organismes de recherche...) et l'effort de mise en cohérence **sans précédent des investissements contractualisés vont permettre un effet de levier de plus de 2 milliards d'euros publics dans l'économie régionale pour la période 2015-2020**, correspondants aux opérations retenues.

Le soutien au développement économique, à l'emploi sous-tend chacune des actions qui seront financées dans ce cadre.

La réflexion stratégique engagée en début d'année 2014 a permis de dégager des objectifs d'actions partagés par l'Etat et la Région Centre afin de mettre en œuvre une contractualisation adaptée aux besoins du territoire régional et aux attentes qui ont été exprimées tout au long de la procédure d'élaboration et de la concertation.

Les financements sont destinés aux projets relevant de cinq thématiques:

- la mobilité multimodale,
- l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation,
- la couverture du territoire par le très haut débit et le développement des usages du numérique,
- l'usine du futur
- la transition écologique et énergétique,

complétées d'une approche transversale sur l'emploi, et d'un volet territorial. Par ailleurs, le contrat de plan doit également contribuer à l'égalité entre les femmes et les hommes au travers d'actions transversales et spécifiques.

**Le CPER constitue un outil de la politique publique d'égalité des territoires** permettant de financer des projets structurants qui se trouvent au croisement de la stratégie de l'Etat en région et du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire porté par la Collectivité régionale.

Il convient toutefois de rappeler que le CPER n'est pas le seul outil d'intervention de l'Etat et des collectivités au service de ces stratégies, tant sur les thématiques identifiées que plus largement sur l'ensemble du champ des politiques publiques. Aussi sont indiqués un certain nombre d'engagements de niveau national qui interviendront dans la période 2015/2020, notamment ceux portés par SNCF-réseau concernant la ligne POLT.

**Ce document résulte de la négociation entre l'Etat et la Région, après concertation avec les Départements, les agglomérations et les villes chef lieux de départements. Il est susceptible d'évoluer pour tenir compte d'ultimes arbitrages nationaux.**

## **Entre**

L'État représenté par Michel JAU, Préfet de la région Centre

**d'une part,**

## **ET**

La Région Centre, représentée par François BONNEAU, Président du Conseil régional, dûment habilité par l'assemblée plénière

**d'autre part,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Décret n° 83-32 du 21 janvier 1983 relatif aux Contrats de Plan entre l'Etat et les collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2014-394 du 31 mars 2014 portant création du commissariat général à l'égalité des territoires

Vu la circulaire n°5671/SG du 02 août 2013 du Premier Ministre relative aux contrats de plan,

Vu la circulaire n°5679/SG du 25 septembre 2013 du Premier Ministre relative au « volet mobilité multimodale » des CPER 2014-2020,

Vu la circulaire n°5689/SG du 15 novembre 2013 du Premier Ministre relative à la préparation des contrats de plan Etat-Région 2014-2020,

Vu la circulaire n°5730/SG du Premier Ministre en date du 31 juillet 2014,

Vu la circulaire n° 64177 du 11 août 2014 du commissaire général à l'égalité des territoires,

Vu le mandat donné par le Premier Ministre au Préfet de Région le 18 novembre 2014

Vu l'avis de l'Autorité Environnementale sur le projet de contrat et le rapport environnemental en date du XXXX

Vu l'avis du Conseil Économique et Social Régional sur le projet de contrat en date du XXXX

Vu la délibération du Conseil régional en date du XXXXX portant approbation du projet de contrat,

## IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article A :

L'État et le Conseil Régional s'engagent pour 6 ans à mettre conjointement en œuvre les mesures et actions contenues dans le présent document, intitulé « Contrat de Plan État-Région Centre 2015-2020 ».

Article B :

Pour l'ensemble de ce contrat de plan, l'État et la Région engagent les moyens financiers suivants :

-pour l'Etat : **352.192.000€**

-pour la Région : **466.936.000€**

Sur la même période, l'Etat apportera parallèlement au contrat de plan, au titre notamment du FSN pour le déploiement du THD (187M€), du PIA Formation, Recherche, Innovation (33,4M€) et du PIA Usine du futur (41M€), un total de 261.400.000€. L'ARS viendra également contribuer à l'effort financier du CPER.

De même, sur la même période la Région Centre Val de Loire apportera 252.000.000 € notamment pour le déploiement du THD, de la recherche, ainsi qu'au titre de ses politiques territoriales.

Pour information, SNCF-réseau devrait pouvoir apporter, selon les estimations formulées à ce stade, près de 18M€ sur le volet ferroviaire ainsi que 250M€ sur la ligne POLT.

Article C :

Le Préfet de région et le Président du Conseil régional sont chargés conjointement de l'exécution du présent contrat.

Fait à Orléans, le

Pour l'État  
Le Préfet de région

Pour la Région Centre  
Le Président du Conseil régional

Michel JAU

François BONNEAU

## I Mobilité multimodale

La région Centre se situe au carrefour de flux importants de déplacements routiers nationaux et internationaux, alimentés également par la présence de plusieurs agglomérations importantes dont deux de taille majeure, Orléans et Tours.

A contrario, malgré sa proximité avec Paris, l'accès limité au réseau des lignes à grande vitesse provoque, au fur et à mesure de son extension, un éloignement relatif vis-à-vis des destinations et des territoires aujourd'hui connectés.

Enfin, l'essor de l'automobile et du camion conduit aujourd'hui à la fois à une saturation des réseaux, particulièrement dans le cadre des trajets domicile-travail, à un accroissement des émissions de gaz à effet de serre et enfin à l'augmentation des risques en matière de sécurité routière.

Pour faire face à cette situation, quatre Objectifs Stratégiques Mobilité (OSM), peuvent être dégagés, au croisement des travaux de la Commission « Mobilité 21 » et du SRADDT, et intégrés dans le cadre du CPER 2015-2020

- OSM1 : renforcer et améliorer la connexion du territoire, et en particulier des grandes villes aux réseaux des grandes infrastructures de transport,
- OSM2 : renforcer la performance de l'offre (y compris en termes d'accessibilité) de transport en commun.
- OSM3 : diminuer l'impact écologique de nos modes de transport, notamment en favorisant le transfert modal de la route vers le rail
- OSM4 : améliorer la sécurité et la fluidité du réseau routier

### I-1. La route

- OSM1 : renforcer et améliorer la connexion du territoire

Il convient d'indiquer que les travaux relatifs à l'amélioration de la liaison Rouen-Chartres-Orléans via la RN154, - seront pris en charge par l'Etat en dehors du CPER, en raison du choix de mise en concession de ce barreau.

- OSM4 : améliorer la sécurité routière et diminuer les nuisances

L'ensemble des opérations inscrites dans le volet routier contribuent à l'amélioration de la sécurité et à la fluidité du réseau pour un montant de 55,1 millions d'€. Il s'agit particulièrement d'améliorer la circulation aux abords des agglomérations sur un axe transversal Est Ouest (RN151) aujourd'hui plutôt desservi par un réseau routier national fortement fréquenté.

En synthèse sur ce volet ont été sélectionnées les opérations suivantes :

Objectif stratégique CPER	Voie	Intitulé de l'opération	Phase concernée	Montant total CPER 2015-2020	Etat
OSM4	A20	Echangeur de Massay	Travaux d'aménagement demi-diffuseur de Massay sud	2,6	1,3
OSM4	A20	Mises aux normes des bassins et traitements des eaux	Travaux	2	1
OSM4	RN10	Déviations de Marboué (28)	Travaux de déviation à 2x1 voie. Réalisation	25,0	20
OSM4	RN142	Rocade est de Bourges : dénivellation des carrefours avec la RD 976 et la RN 151 (nord)	Travaux de dénivellation de carrefours	8,0	5,6
OSM4	RN151	Aménagement de sécurité entre Issoudun et Chârost	Travaux de réalisation de créneaux de dépassement	8,0	7,2
OSM4	RN151	Déviations de Saint Germain du Puy	Travaux de déviation à 2x1 voie en tracé neuf. Etudes et travaux de la phase 1	4,5	2,5
OSM4	RN154	Créneau sud de Dreux	Travaux	5	3,9
Total				55,1	42,5

## I-2. Le ferroviaire

- OSM1 : renforcer et améliorer la connexion du territoire

Les études relatives à l'évolution de la liaison POLT viendront compléter celles existantes sur cet axe. Il s'agira de définir une trajectoire d'amélioration des services, en prenant en compte l'ensemble des paramètres (besoins de déplacements, infrastructures, dessertes, ...) et en les évaluant d'un point de vue socio-économique. Il est à souligner que les travaux du POLT se feront en plus de la contractualisation. Parallèlement à ces études, SNCF-réseau réalisera, dans le cadre d'un programme global d'entretien – modernisation de la ligne, un ensemble d'interventions sur la période 2015/2020 d'un montant de 250M€ pour le tracé inscrit sur le territoire de la région Centre Val de Loire.

L'accès aux lignes à grande vitesse des villes de la région constitue un enjeu important pour l'aménagement du territoire régional, qu'il convient également d'apprécier à une échelle interrégionale à travers l'approfondissement des études de tracé de la ligne POCL (Paris-Orléans-Clermont-Lyon).

- OSM2 : renforcer la performance de l'offre (y compris en termes d'accessibilité) de transport en commun

Le réseau ferroviaire structurant de la région est composé, outre la ligne à grande vitesse (LGV) Paris-Tours, de deux radiales principales, POLT et Paris-Orléans-Tours, et d'une transversale Nantes-Lyon. Les lignes Paris-Chartres-Le Mans, Paris-Nevers-Clermont-Ferrand, et Paris-Châteaudun-Vendôme-Tours sont les autres axes importants.

Les travaux sur les deux principaux nœuds ferroviaires de la région que sont Orléans – Les Aubrais et Tours – Saint-Pierre-des-Corps vont permettre d'augmenter considérablement les capacités de transports ferroviaires de toute nature. Le vieillissement de l'infrastructure impose également des actions de remise à niveau et de modernisation.

- OSM3 : diminuer l'impact écologique de nos modes de transport

La réouverture aux voyageurs des trois lignes régionales :

- Tours - Loches
- Orléans - Châteauneuf
- Chartres - Orléans ;

va permettre de désaturer le réseau routier péri-urbain, de poursuivre le maillage des agglomérations de la région avec la capitale régionale, et d'assurer le développement d'aménagements intermodaux performants

De plus elle permettra de pérenniser l'utilisation fret de ces lignes actuellement en situation dégradée.

Objectif Stratégique Mobilité	Intitulé de l'opération	Phase concernée	Montant total CPER 2015-2020	Etat	Région	Europe	SNCF - réseau	Autres
OSM2	Traitement du nœud ferroviaire d'Orléans	Modernisation	23,00	12,25	10,45	4	2,3	
OSM2	Traitement du nœud ferroviaire de St Pierre des Corps	Etudes	8,00				2	
OSM2	Ligne Paris - Montargis - Clermont-Ferrand	Allongement des quais en gare de Dordives	1,0	0,7	0,3			
OSM2	Mise en accessibilité des gares aux PMR	Gares de Vierzon	10,0	5	5			
OSM1	POLT	Etudes du schéma directeur	2,0	0,75	0,75		0,5	
OSM1	POLT	Création d'IPCS entre Toury et Cercottes	25,0	9	2	7	7	
OSM1	Desserte de la région	Etude ligne nouvelle POCL	6,0	2			2	
OSM2	Paris - Chartres	Renforcement de l'alimentation électrique	20,0	18,35			1,65	
OSM3	Ligne Tours - Loches	Modernisation	40,0	19	19		2	
OSM3	Ligne Orléans – Châteauneuf-sur-Loire		170,0	22,5	107,5	40		
OSM3	Ligne Chartres – Orléans *		150,0	20	130			
OSM4	Ligne Bourges Montluçon	Remise à niveau	5,50	4,25	0,125		1	0,125
<b>Total</b>			<b>460,25</b>	<b>113,8</b>	<b>275,125</b>	<b>51</b>	<b>18,45</b>	<b>0,125</b>

\*Montant global des travaux 250M€ dont 150M€ sur la période contractuelle compte tenu du phasage annoncé par SNCF-réseau. Les délais de paiement de l'intégralité de l'opération sont conditionnés par le calendrier définitif à produire par SNCF-réseau.



### **I-3. Le fluvial**

- OSM3 diminuer l'impact écologique de nos modes de transport

Le réseau fluvial est composé en région Centre Val de Loire des canaux de Briare, du Loing et du canal Latéral à la Loire. Ils font partie du bassin Centre-Bourgogne qui assure la jonction entre le réseau grand gabarit d'Ile-de-France, ouvert vers le Nord de l'Europe et les grands ports. Le renforcement des berges du canal latéral à la Loire dans le département du Cher constitue une opération nécessaire pour la pérennité de l'utilisation de cet ouvrage dans un souci d'éviter un report sur route du transport de matériaux pondéreux et notamment des céréales.

Voies Navigables de France interviendra à hauteur de 0,5 M d'€ de crédits valorisés.

<b>Objectif stratégique CPER</b>	<b>Voie</b>	<b>Intitulé de l'opération</b>	<b>Phase concernée</b>	<b>Montant total CPER 2015-2020</b>	<b>Etat</b>	<b>Autres</b>
OSM3	A20	Canal latéral à la Loire	Renforcement des berges dans le département du Cher	0,92	0	VNF 0.5

## II Enseignement supérieur, Recherche, Innovation

### II-1. L'enseignement supérieur

Ce volet du Contrat de plan Etat Région a été élaboré avec une réelle ambition. Il s'agit de relever le défi de l'accroissement du nombre d'étudiants dans notre région pour le porter à 70.000 à l'horizon 2020. En effet, la région connaît historiquement un déficit du nombre de ses étudiants comparé à la moyenne nationale. Une forte évolution a été engagée depuis 3 ans. Il convient de l'amplifier. Alors que la performance économique des territoires sera demain directement dépendante de la place faite à la connaissance et à la qualification, alors que la région Centre Val de Loire dispose de grands organismes de recherche et se situe au 6<sup>ème</sup> rang des actuelles 22 régions métropolitaines pour l'industrie, il est indispensable d'élever le nombre de jeunes accédant à une formation de niveau supérieur.

La région Centre Val de Loire dispose d'une offre en matière d'enseignement qu'il convient donc de rénover et de renforcer. Les réflexions menées par les opérateurs de l'enseignement supérieur (Universités de Tours et d'Orléans, INSA Centre Val de Loire, Rectorat, CROUS) ont permis de déterminer quatre Objectifs Stratégiques dans lesquels s'inscriront les projets soutenus :

- OSES1 : élever le niveau de formation dans la région en effectuant notamment la promotion de la mixité dans les filières de formation et les métiers
- OSES2 : augmenter le nombre d'étudiants dans l'académie d'ici 2020 (objectif SRADDT de 70.000 étudiants à l'horizon 2020)
- OSES 3 : conforter la qualité de vie des étudiants

Ces enjeux majeurs pour l'avenir des étudiants de la région Centre ont conduit à retenir une liste d'opérations qui se répartissent selon des axes d'intervention cohérents avec le cahier des charges ESRI, privilégiant les projets de restructuration/réhabilitation ou démolition/reconstruction et offrant aux acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche des campus attractifs et fonctionnels.

Les priorités retenues portent ainsi sur les thèmes suivants :

- Réhabilitation du parc existant vieillissant
- Adaptation du parc immobilier aux évolutions des enseignements.
- Augmentation du nombre d'étudiants en formation d'ingénieur (INSA et Polytech Chartres) et des activités de recherche générée notamment par la création de l'INSA. nécessitent de nouveaux locaux pédagogiques dont les surfaces sont liées aux règles de labellisation. Il est à noter que ces opérations sont rendus possibles par un investissement conjoint de la Région et du Département.
- Développement du numérique, connexion campus. Cet objectif se déclinera notamment par l'implantation dans le cadre du projet Madeleine, à Orléans, d'un learning center ouvert à un public diversifié (formation initiale et continue)
- Développement de la restauration universitaire

Liste des opérations retenues :

Objectif Stratégique Enseignement Supérieur	Établissement	Opérations	Montant total dans le CPER en M€	Etat	Région	Collectivités
OSES3	Université de Tours	Réhabilitation IUT J. Luthier phase 1 et 2	11	5,5	5,5	
OSES3	Université Orléans	Modernisation halle des sports UFR STAPS	5	2,5	2,5	
OSES3	Université Orléans	Restructuration des amphithéâtres de l'UFR Sciences	2,5	1	1,5	
OSES2	INSA CVL	Restructuration extension des locaux de Blois	9	2,5	2,5	4
OSES2	INSA CVL	Restructuration extension des locaux de Bourges	8	3	3	2
OSES3	Université de Tours	Réhabilitation du bâtiment Vialle UFR médecine	7	2,1	2,1	2,8
OSES1	Université d'Orléans	Campus Madeleine learning Center	8	2,5	2,5	3
OSES3	CROUS	Réaménagement de la restauration sur le campus Orléans la Source	5,5	2,5	3	
OSES3	Université d'Orléans	Réorganisation des locaux du pôle universitaire de Chartres (polytech Orléans)	1	0,3	0,3	0,4
OSES3	Université d'Orléans	Réhabilitation lourde IUT Orléans phase 4	6	2	2,1	1,9
OSES3	Université de Tours	Réhabilitation du site des Tanneurs phase 1	4	2	2	
OSES3	Université d'Orléans	Campus Madeleine - IAE Ecole de Management	5	1	1	3
OSES3	Université de Tours	Reconstruction EPU – Grandmonts – Deux Lions*	24	6 université	6	12
Total			96	32,9	34	29,1

\*opération en cours d'expertise

La répartition financière affiche, à ce stade de l'élaboration du CPER des montants concernant les collectivités territoriales autres que la Région qui ne sont pas confirmés. Le dialogue se poursuit entre l'Etat et ces collectivités. Les tableaux définitifs seront communiqués avant la signature du contrat. En fonction des résultats obtenus, le périmètre des opérations pourrait évoluer.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat, un travail supplémentaire d'analyse des besoins, des ressources et des priorités sera poursuivi. Ce travail devra permettre d'établir un plan d'actions collectif consistant :

- à préciser les contours des différentes opérations, tout en dégagant des économies,
- à identifier de manière systématique des mutualisations d'infrastructures entre établissements sur chacun des sites,
- à obtenir des cofinancements, résultant notamment des cessions de patrimoine par les établissements et des apports des collectivités locales.

Selon ces critères et en fonction de l'avancement des différents projets inscrits et lors du

bilan à mi-parcours, pourra être inscrit de manière prioritaire la réhabilitation de l'IUT de Bourges (dernière tranche) d'un montant estimé à 6M€ et pour laquelle l'Etat et la Région s'engageraient à hauteur de 1,5M€ chacun.

Le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Vie Etudiante (SRESVE) a mis en place différentes instances de gouvernance. La construction de ce plan d'actions s'appuiera notamment sur les espaces de concertation associés à ces instances (Comité de Pilotage, Conférence Régionale de l'Enseignement Supérieur, Comités Territoriaux).

## **II-2. La Recherche et l'innovation**

La région Centre Val de Loire accueille des organismes de recherche de niveau reconnu au plan national et international (CNRS, INRA, CEA, BRGM...). La recherche et l'innovation sont essentielles au développement des grands secteurs industriels bien implantés en région : pharmacie, cosmétique, agro-alimentaire, énergie, sciences du sous-sol, aéronautique, matériaux....

Le CPER 2015-2020 doit donc être l'outil au service de la déclinaison des stratégies nationales et régionales. Les trois objectifs stratégiques recherche développement innovation (OSRDI) identifiés ici en sont la traduction :

- OSRDI1 : Renforcer les moyens et compétences requis pour favoriser le transfert de technologie depuis les laboratoires publics vers les entreprises, et plus généralement pour renforcer l'intensité technologique et/ou scientifique des produits et services issus des entreprises régionales ;
- OSRDI2 : Faire émerger des domaines thématiques de R&D pour, d'une part une meilleure identification de la région dans ces domaines, d'autre part favoriser l'émergence de filières économiques associées ;
- OSRDI3 Continuer à soutenir les programmes de R&D aux perspectives plus lointaines en matière de valorisation / diffusion technologique.

Ils se déclinent ensuite selon les deux axes : Recherche d'une part et Innovation-Transfert de l'autre.

### **II.2.1 La Recherche**

Le renforcement des activités de Recherche-Développement sur le territoire régional passe par l'accompagnement de projets structurants, articulés avec d'autres programmes (FEDER, PIA ou ARD 2020 par exemple), qui favorisent des collaborations étroites entre laboratoires et peuvent, au travers des partenariats avec le monde de l'entreprise, avoir un impact socio-économique important sur le territoire.

Les projets mentionnés ci-dessous, répondent à la fois à la logique de la SRII et les partenariats régionaux.

Le tableau ci-dessous dresse la liste des projets de recherche retenus :

Objectif stratégique	Opérations	Domaine SII	État		Région
			BOP 172	Organismes	
OSRDI2	BIOPATIC - Biodiversités, Patrimoines et TIC	52	0,9	2,24	3,29
OSRDI2	BIOMEDOC - Biomédicaments	2	2,5	0,15	2,60
OSRDI2	PROMESTOCK - Procédés, Matériaux pour l'Energie, l'Environnement, le Stockage de l'Energie et les Risques	3 et 4	1,7	1,4	3,5
OSRDI2	PIVOTS - Plateformes d'Innovation, de Valorisation et d'Optimisation Technologique environnementales	1	1,1	1,25	2,35
OSRDI2	PSAT2 - Pôle de Santé Animale de Tours	2		1,32	1,32
OSRDI3	RADIOCENTRE - Radioastronomie du futur en région Centre	Projet d'ampleur nationale	0,7	0*	0,7
OSRDI2	PHENOTAAM - Phénotypage automatisé du modèle animal de souris pour mieux comprendre les mécanismes fondamentaux et les maladies humaines	2	0,1	1,4	1,00
<b>Total</b>			<b>7</b>	<b>7,76</b>	<b>15</b>

\*300K€ pourraient être apportés par l'Observatoire de Paris. Ce chiffre reste à confirmer

Les crédits de ce volet sont destinés à contribuer au financement des coûts d'investissement des équipements scientifiques nécessaires aux projets de recherche (les coûts de personnels, de fonctionnement et d'immobilier des projets ne sont pas éligibles au financement de cette enveloppe).

## II.2.2 L'innovation

Le soutien aux projets stratégiques régionaux en matière d'innovation est essentiel pour assurer le développement économique et soutenir l'emploi. Cette priorité, traduite au travers de la stratégie régionale d'innovation pour une spécialisation intelligente (SRI-SI), se retrouve d'ores et déjà dans les programmes européens : le FEDER sera massivement mobilisé pour les actions relevant de ce domaine (OT1)..

Au niveau national, l'outil principal d'intervention de l'Etat réside dans le **Programme d'investissements d'avenir (PIA) et les 34 plans « pour une nouvelle France industrielle »** avec un montant valorisé pour la région de 33,4M€.

La Région sera également très mobilisée sur cette thématique à travers ses Contrats d'Appui au projet pour un montant de plus de 40M€.

Parallèlement et avec **un montant de 1,910M€ au titre du CPER**, l'Etat confirme son soutien à l'Agence Régionale d'Innovation et de Transfert de Technologie (ARITT), cheville ouvrière de l'élaboration de la SRI-SI, dont la qualité fut soulignée par l'Union européenne. La région Centre val de Loire est une des seules régions françaises à poursuivre son soutien à son agence d'innovation par le biais du CPER. **La Région, pour sa part apportera un financement de 6,434M€.**

Objectif stratégique	Opération	Détail	Montant total CPER 2015-2020	Etat	Région
OSRDI1	Innovation	Soutien aux agences d'innovation		1,91	6,434

### III Volet Transition Ecologique et Energétique

La stratégie régionale élaborée dans le cadre de la 1ère phase de préparation du CPER a permis d'identifier les enjeux suivants pour la région Centre Val de Loire :

- La lutte contre le changement climatique et la réduction des émissions des gaz à effet de serre constituent les enjeux majeurs pour la région et nécessitent la mise en œuvre de mesures ambitieuses en matière d'efficacité énergétique (économies d'énergie, développement des énergies renouvelables) et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- La région Centre est confrontée aux risques naturels : inondation et géologique (cavité souterraines et glissements de terrain). Elle est largement exposée aux risques liés à la présence de cavités souterraines d'origine naturelle (karsts) ou issues de l'activité humaine (carrières souterraines, habitats troglodytiques...).
- Elle représente un bassin important de production agricole, de biomasse agricole et forestière qui pourraient être plus encore utilisés et transformés sur le territoire régional.

Par ailleurs, il convient de poursuivre :

- o les programmes d'expérimentation sur des systèmes de culture économes en intrants,
  - o le conseil et l'appui technique des agriculteurs,
  - o les dispositifs d'accompagnement au changement de pratiques des agriculteurs, notamment les MAE, sur les territoires sensibles (zones vulnérables nitrates, captages d'eau potable, espaces naturels remarquables...) vers des systèmes agroécologiques.
- S'il est parfaitement admis que les espèces évoluent, et pour certaines, disparaissent au cours du temps, on estime aujourd'hui du fait de l'impact des activités humaines, que le taux d'extinction est de 100 à 1000 fois plus élevé que les taux d'extinction relevé au cours des temps géologiques passés et il convient de souligner le caractère irréversible de son érosion. L'UICN place la France au 8ème rang des pays hébergeant le plus grand nombre d'espèces animales et végétales mondialement menacées. La région Centre possède un patrimoine naturel varié alternant champagnes, bocages, pays de landes et d'étangs, forêts et gâtines. Cette richesse concourt à une importante richesse naturelle en termes d'espèces et d'habitats, notamment en zones humides, qu'il convient de mieux connaître et de préserver.
  - Sur la ressource en eau, tous les objectifs des SDAGEs Loire Bretagne et Seine Normandie actuellement en vigueur ne seront pas atteints. Les enjeux restent très prégnants dans les domaines suivants : lutte contre les pollutions diffuses, résorption des déficits quantitatifs et restauration des milieux aquatiques.
  - L'organisation spatiale de la région Centre repose sur un découpage de 23 bassins de vie relativement équilibré mais présentant des enjeux en termes de développement, d'offre de transport et de dégradation de la biodiversité nécessitant des approches territoriales intégrées.

Aussi l'Etat et la Région promeuvent à la fois une maîtrise beaucoup plus forte de l'urbanisation par la mobilisation des outils de planification aux différentes échelles (SCoT et PLUT, interScoT) et le développement de modèles urbains plus compacts traduits par des opérations exemplaires d'aménagement opérationnel.

Pour faire face à ces défis, l'Etat et le Conseil régional ont privilégié les axes d'interventions suivants :

### **III-1. Énergie et Changement climatique / Efficacité énergétique dans le bâtiment**

#### **OSTEE1 : Améliorer l'efficacité énergétique du bâtiment**

#### **OSTEE 2 : Favoriser le développement des énergies renouvelables**

Cet axe porte sur la rénovation énergétique du secteur résidentiel en priorité, en cohérence avec les objectifs du plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH) et du Plan Bâtiment Durable régionalisé (qui intègre également des actions sur la rénovation des bâtiments tertiaires, principalement des bâtiments publics) et en tenant compte des enjeux de qualité de l'air intérieur. Les actions auront pour objectif de créer les conditions d'une généralisation des opérations de rénovation énergétique des bâtiments par la mise en œuvre de plateformes locales de rénovation énergétique de l'habitat.

Sera donc soutenue l'ingénierie (études, communication, formation, animation) nécessaire au lancement de plateformes d'accompagnement dont le soutien au PRIS (Point Rénovation Info Service) et Espaces Info Energie.

Le financement des centres de ressources d'information des professionnels du bâtiment constituant le réseau BEEP (« Bâtiment, Environnement, Espace Pro) sera également pris en compte ainsi que les opérations favorables au développement de techniques nouvelles.

S'agissant de la production d'énergie renouvelable, le financement portera en priorité sur l'innovation et les énergies renouvelables thermiques, à la fois sur les installations mais également sur l'animation. Les énergies renouvelables électriques et la cogénération dans les serres sont exclues du financement du CPER par le cadre national.

Des missions d'observation « climat et énergies » et « efficacité énergétique et émissions des gaz à effets de serre » seront facilitées.

### **III-2. Surveillance et amélioration de la qualité de l'air extérieur et intérieur**

#### **OSTEE 3 : Surveiller et améliorer la qualité de l'air**

Le financement portera sur le développement et l'animation du réseau de suivi de la qualité de l'air ainsi que sur l'appui aux études sur la qualité de l'air intérieur et extérieur.

### **III-3. Soutien à l'émergence de démarches territoriales d'économie circulaire, sensibiliser et communiquer sur l'économie des ressources, développer le recyclage, le réemploi, la réutilisation**

#### **OSTEE 4 : Favoriser le recyclage, le réemploi et la réutilisation**

Cet axe doit répondre aux priorités ci-dessous et les projets retenus devront être en adéquation avec le plan déchet/économie circulaire de l'ADEME :

- évaluation des flux de déchets (dont ceux du BTP)
- soutien à l'animation locale des démarches territoriales d'écologie industrielle
- soutien à la mise en place de filières de recyclage à haute valeur ajoutée de proximité
- soutien à l'innovation par l'éco-conception de biens ou services
- soutien aux réseaux locaux de réparation, de réemploi et de réutilisation des produits notamment en lien avec l'économie circulaire
- élaboration et mise en œuvre du Plan Régional d'Élimination des Déchets Dangereux

### **III-4. Préservation de la biodiversité, des paysages et de la ressource en eau**

OSTEE 5 : Préserver la biodiversité

OSTEE 6 : Préserver la ressource en eau

L'objectif est de renforcer les stratégies de préservation et de valorisation de la biodiversité tant terrestre qu'aquatique et des ressources naturelles. La mise en œuvre de cette stratégie nécessite l'amélioration des connaissances naturalistes, leur organisation, leur valorisation, la préservation, l'entretien et la gestion des sites naturels protégés et remarquables et la sensibilisation du plus grand nombre à ces enjeux. Pour la préservation de la ressource en eau, des procédures territoriales de gestion de l'eau visant au bon état écologique de l'eau et des milieux aquatiques par bassins versants seront privilégiées. Pour la mise en œuvre de cet axe, l'accompagnement portera sur :

La connaissance et observation : (OSTEE 5 et 6)

- le financement de l'acquisition et de l'organisation des connaissances naturalistes en conformité avec le SINP et les orientations de la stratégie régionale de la connaissance et la mise en œuvre de l'Observatoire Régional de la Biodiversité (notamment l'animation des pôles thématiques).



L'entretien et restauration d'espaces remarquables : (OSTEE5) :

- le financement des actions Natura 2000- Le financement des actions d'entretien, de préservation et de restauration des sites naturels remarquables et protégés notamment les sites du Conservatoire des Espaces Naturels du Centre, et les sites des Réserves Naturelles Régionales
- la lutte contre l'artificialisation des sols

La préservation de la ressource en eau : (OSTEE6)

- la mise en place de démarches globales concertées et portées par des collectivités avec un soutien aux diagnostics de fonctionnement des hydro systèmes et à la définition de programmes d'actions (animation territoriale pour l'élaboration et la mise en œuvre de contrats de rivières, des SAGE et des plans de gestion des eaux, Programmes d'entretiens et de restauration des rivières, des zones humides et de la continuité écologique, protection et restauration de la biodiversité aquatique). Dans ce contexte, les RNR de Taligny et « Terres et étangs de Brenne, Massé, Foucault » feront l'objet d'une attention particulière. Le PNR Brenne pourra également bénéficier d'un accompagnement spécifique lié aux zones humides qui le caractérisent.

Dans le cadre des contrats seront visés :

- la réduction des pollutions agricoles et la gestion équilibrée de la ressource
- la promotion des démarches volontaires des communes et groupements pour limiter voire supprimer l'utilisation de pesticides
- le financement d'études et de réseaux complémentaires de suivi de la qualité de l'eau

La sensibilisation et l'éducation à l'environnement : (OSTEE 5 et 6)

- les actions favorisant l'appropriation par tous les publics (scolaires, habitants, élus...) des enjeux de la préservation de l'environnement et des ressources naturelles
- les actions amenant à adopter des comportements éco-citoyens.

C'est dans ce cadre que l'EcoPôle, établissement public régional dont la mission est la sensibilisation du grand public à l'environnement, sera soutenu.

**III-5. Accompagnement des territoires engagés dans des démarches de développement durable de leur territoire**

**OSTEE 7 : Favoriser les démarches de développement durable sur le territoire**

Il s'agira d'accompagner les collectivités engagées dans un projet territorial de développement durable (Agenda 21, et charte de parc) et dans l'animation de leur Plan Climat-Energie Territorial.

Le patrimoine naturel et paysager des trois Parcs Naturels Régionaux (Perche, Loire-Anjou-Touraine et Brenne) fera l'objet d'un soutien particulier.

### III-6. Prévention des risques naturels liés aux cavités souterraines et glissements de terrain

#### OSTEE8 : Prévenir les risques

- Risque inondation

Les actions des territoires relevant du bassin hydrographique Loire Bretagne seront financées dans le cadre du CPIER Loire et des orientations stratégiques du Plan Loire IV. Les actions des territoires relevant du bassin hydrographique Seine Normandie ne pouvant être financées dans le cadre d'un CPIER seront soutenues dans le CPER Centre.

Les actions soutenues porteront en priorité sur les territoires à risque important au sens de la directive inondation, tant pour l'élaboration des SLGRI que dans le cadre des PAPI à venir.

- Autres risques naturels

Les actions soutenues viseront à améliorer la connaissance du risque « cavités souterraines » et à soutenir l'élaboration des stratégies locales de gestion du risque d'effondrement de coteaux.

#### Répartition des crédits (M€)

Objectif stratégique	Etat		Région	TOTAL
OSTEE 5	Gestion des milieux et biodiversité BOP 113	3,21	10,380	13,59
OSTEE7	Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer BOP 217 Education à l'environnement et inventaires naturalistes	0,19	6,840	7,03
OSTEE 1 à 4	ADEME	20,94	20,940	41,88
OSTEE 8	Fonds Barnier	6,67	0	6,67
OSTEE 5 et 6	Agences de l'eau Seine-Normandie et Loire-Bretagne	39,345	17	56,345
		<b>70,355</b>	<b>55,16</b>	<b>125,515</b>

## IV Volet numérique

L'émergence et le développement très rapide des nouvelles technologies de la communication dans tous les domaines de l'activité humaine (économie, accès à la connaissance, au savoir, à l'information, création artistique, santé...) fait de la qualité d'accès au numérique sur tous les territoires, comme de l'accompagnement aux usages, un enjeu majeur du développement de notre région.

L'accès au Réseau et le niveau de service (débit) joueront donc un rôle essentiel et croissant.

Le très haut débit constitue un facteur essentiel de développement pour les entreprises, en termes d'innovation, de productivité et de capacité à participer à l'émergence de produits et services nouveaux.

Equiper les institutions en infrastructures numériques, c'est aussi améliorer l'efficacité de la gestion publique et la qualité des services aux citoyens dans de nombreux domaines, qu'il s'agisse de la santé grâce à la télémédecine, de l'éducation grâce aux formations en ligne (MOOC) ou encore de la gestion des ressources grâce au développement des villes intelligentes.

Au-delà des entreprises et des services publics, la généralisation de l'accès au très haut débit est une nécessité pour accompagner le développement d'usages numériques multiples et simultanés au sein du foyer et améliorer le confort de tous. Le cloud, la visioconférence, la télévision ultra haute définition, la multiplication des objets connectés, le partage de données sont autant de technologies dont l'usage simultané nécessite l'accès au très haut débit. Les loisirs, la formation, l'apprentissage ou encore le maintien à domicile en cas de maladie sont autant de domaines de notre quotidien qui seront directement concernés.

En 2010, au côté de l'Etat, la Région Centre fut une des premières Régions à publier une stratégie de cohérence régionale pour l'aménagement du territoire (SCoRAN). Pour la première fois, la planification des investissements autour des infrastructures numériques était concertée entre acteurs publics et privés. Cette SCoRAN marqua le lancement, au niveau départemental, des schémas directeurs d'aménagement numériques (SDTAN). En parallèle, le SRADDT synthétisait les ambitions en fixant les objectifs de couverture à l'échelle régionale.

Mi-2012, le Gouvernement a annoncé une stratégie nationale de déploiement du très haut débit sur l'ensemble du territoire d'ici à 2022 : le Plan France Très Haut Débit. Les trois enjeux du THD pour la France se structurent autour du renforcement de la compétitivité économique et de l'attractivité locale, de l'aménagement des infrastructures de tous les territoires, et du développement de l'accès aux usages numériques.

Dans un double contexte national et régional particulièrement évolutif, une actualisation de la SCoRAN s'est avérée nécessaire. La nouvelle étape de la stratégie numérique prend en compte les usages du numérique.

### IV-1. les infrastructures

- **OSTIC1 : Assurer la couverture en très haut débit par le soutien aux réseaux d'initiatives publiques**

Sur le plan des infrastructures et en dehors des zones denses confiées à l'initiative privée, les opérateurs se sont engagés à couvrir en Fibre Optique environ 40% des foyers du territoire régional d'ici 2020. Les collectivités, leurs groupements et l'Etat apporteront au travers de réseaux d'initiative publique (RIP), un niveau de service performant, à travers le déploiement de liaison par la fibre optique ou de montée en débit.

A titre indicatif, les crédits du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) interviendront à hauteur de 187,8 millions d'€ et les crédits régionaux à hauteur de 112 millions d'€ dans le cadre des conventions Région/Département et des Contrats Régionaux de Solidarité, soit un total Etat/Région de 299,8M€ sur la période 2015/2020.

Par ailleurs les opérateurs de téléphonie mobile ont l'obligation de couvrir en téléphonie mobile (4G) 40% des zones prioritaires d'ici janvier 2017 et 90% avant janvier 2022. En région Centre, les zones les moins densément peuplées sont considérées comme prioritaires. Chaque département métropolitain sera couvert en 4G en janvier 2027.

Objectif stratégique CPER	Opération	Montant total CPER 2015-2020	Etat
OSTIC1	Résorption des zones blanches en téléphonie mobile	0,19	0,19

## IV-2. Les usages

### **OSTIC2 : Favoriser l'émergence de nouveaux usages numériques**

Sur le plan des services et des usages, les besoins vont connaître une croissance importante. Différentes technologies élémentaires fonctionnent, leur assemblage va constituer de nouveaux services (santé, éducation, solidarité, ...) qui s'appuieront sur des infrastructures performantes mais également sur des besoins de stockage en augmentation.

Des démarches appuyées par différents porteurs (services de l'État, Région, Départements, ...) émergent au profit de tous les publics (citoyens, entreprises, professionnels de la santé, ...).

**Concernant la thématique des usages, le GIP RECIA permettra de fédérer la convergence des travaux en cours et les bonnes pratiques pour le développement et le déploiement d'usages sur le territoire régional. Le GIP RECIA s'attachera également à proposer les actions nouvelles pertinentes pour le territoire.**

Objectif stratégique CPER	Opération	Montant total CPER 2015-2020	Etat	Région	Autre
OSTIC2	Financement du GIP Recia (contribution statutaire + projets)		1,48	3,6	

## V Volet innovation, filières d'avenir, usine du futur

L'usine du futur sera plus respectueuse de son environnement, grâce à des modes de production moins consommateurs de ressources (en intervenant notamment sur l'écoconception, la gestion du cycle de vie du produit, l'économie circulaire, la gestion des ressources, valorisation des déchets...) et moins générateurs de rejets. Elle sera plus intelligente, avec des modes de production toujours plus sophistiqués qui repensent l'interface homme-machine. Elle sera plus soucieuse de la qualité de vie au travail, en mettant l'humain au centre de son projet. Plus flexible, en utilisant des outils de production reconfigurables, l'usine pourra proposer une offre plus proche des besoins du marché. Plus intégrée, connectée au cœur des territoires et proche des acteurs de son écosystème (clients, sous-traitants et fournisseurs), l'usine de demain contribuera à dynamiser un réseau et une économie locale.

Les notions de filières d'avenir renvoient largement à l'effort de conception d'une politique industrielle forte, qui se décline en région Centre Val de Loire. D'importants défis s'ouvrent ainsi au tissu économique régional, sur ce champ où l'initiative, la prise de risque et la créativité sont essentielles pour développer, sur le territoire régional, les forces industrielles des marchés de demain et réaliser l'indispensable mutation économique.

Ces deux enjeux couplés, l'usine du futur et les filières d'avenir, sont l'objet de ce volet, dont l'objectif est la mise en cohérence des politiques économiques.

### Gouvernance et organisation :

Cette mise en cohérence des politiques économiques s'effectue à deux niveaux :

- Au niveau du partenariat large, il s'agit de la **Conférence Régionale de l'Industrie** (annuelle, avec l'ensemble des acteurs économiques régionaux)
- Au niveau de la mise en œuvre opérationnelle, il s'agit du **Comité de Pilotage « Usine du Futur & Filières d'Avenir »** (Etat, Région, CCI, partenaires sociaux)

Cette mise en cohérence concerne les diagnostics territoriaux, en lien avec la situation économique régionale, les besoins des acteurs, notamment en matière de financement, la gouvernance de l'industrie régionale. Elle concerne également la continuité entre la démarche nationale articulée autour des contrats de filières et des 34 plans de la nouvelle France industrielle et la démarche régionale, notamment celle de la stratégie de spécialisation intelligente (S3). Enfin, elle concerne l'identification des projets contribuant à la réalisation des objectifs stratégiques.

### Mandat financier :

Sur le volet Innovation, filières d'avenir et usine du futur, le dialogue stratégique entre l'Etat et le Conseil régional s'appuie sur les mesures du Programme d'investissements d'avenir (PIA) et notamment sur un **objectif de financement régionalisé de 41 M€ proposé par le CGI et mobilisé par BPI France**.

Ce montant correspond au volume prévisionnel de financement apporté par BPI France en région Centre Val de Loire. Il sera atteint en fonction du nombre et de la qualité des dossiers portés par les entreprises. La mobilisation et l'accompagnement des entreprises constituent donc des objectifs majeurs.

La région mobilisera par ailleurs ses contrats d'appui au projet (CAP) en accompagnement de ce programme et lancera un appel à projet « usine du futur » afin d'accompagner les entreprises à se préparer à devenir l'usine de demain.

### **Produits concernés :**

La gamme de prêts de développement Usine du Futur :

- Prêts verts bonifiés, pour des **entreprises qui investissent dans la transition écologique** (enveloppe nationale de 340 M€)
- Prêts robotique bonifiés, pour financer l'investissement des entreprises engagées dans des projets structurants **d'intégration d'équipements de production automatisés** (enveloppe nationale de 300 M€)
- Prêts pour l'industrialisation, non bonifiés, pour financer les dépenses matérielles et immatérielles suite à un projet de R&D achevé, pour l'industrialisation et la commercialisation d'un produit, procédé ou service innovant (enveloppe nationale de 270 M€)

Ces prêts permettent un financement patient de 7 ans, avec un différé d'amortissement en capital de 24 mois maximum. Ils sont accordés sans garantie de l'entreprise ou de l'entrepreneur. Ils financent des investissements matériels à faible valeur de gage ou des investissements immatériels, pour un montant de 100 000 € à 3 M€, voire 5 M€, selon les prêts, en contrepartie d'un financement privé ou d'un apport en fonds propres ou quasi-fonds propres d'un montant au moins équivalent. Cumulables entre eux, ces financements peuvent atteindre près de 15 M€ pour une même entreprise, et contribuer ainsi à la réalisation d'investissements de l'ordre de 30 M€.

### **Suivi :**

Le Comité de Programmation suivra l'attribution de ces financements et étudiera la liste des entreprises ayant bénéficié de ce dispositif. Il suivra le niveau d'atteinte de l'objectif. Le Comité de Pilotage « Usine du Futur & Filières d'Avenir » sera également associé à ce pilotage et pourra se prononcer sur l'opportunité de certains appuis financiers.

## VI Volet Emploi Formation

Le soutien au développement économique, à l'emploi sous-tend chacune des actions qui seront financées dans le cadre de ce contrat.

Le CPER, au travers des différentes thématiques qu'il privilégie vise directement le développement économique et l'emploi. Mobilité, enseignement supérieur, innovation et recherche, usines du futur contribueront à la performance économique des entreprises et services de notre territoire régional. Le maintien et le développement de l'emploi sont en lien direct avec cette performance. La concomitance des engagements des fonds européens (FEDER/FSE/FEADER), des fonds du CPER et de ceux mobilisés dans les conventions Région – Départements, permet de projeter sur la période 2015/2020 les investissements à un niveau élevé de 2Mds d'€ sur le territoire régional.

L'ensemble des chantiers, pour lesquels les contractualisations ont un effet de déclenchement, apportera aux entreprises un potentiel d'activités aussi important qu'indispensable dans la période.

Parallèlement, les politiques nationales de l'emploi, portées et financées par l'Etat, se déploient au travers de vecteurs autres que le CPER. Néanmoins **9M€ de crédits de l'Etat seront consacrés au volet emploi du CPER**, notamment au bénéfice du GIP ALFA Centre (CARIF-OREF), de l'ARACT, du Service Public Régional d'Orientation, de la sécurisation des parcours professionnels et de l'anticipation des mutations économiques. Des actions de Gestion prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences Territorialisées (GPECT) seront également accompagnées, telle celle déjà en cours sur les bassins de Châteauroux, Amboise, Vierzon ou encore Pithiviers.

Au regard des axes retenus pour le volet Emploi-Formation, les principales actions prioritaires du CPER seront les suivantes :

### **OST1 – Connaître les territoires et des filières**

Les territoires constituent des espaces de définition et de mise en cohérence des stratégies pour l'emploi et les compétences. La meilleure connaissance des enjeux sur le territoire et au niveau des différentes filières doit permettre un maillage des bassins d'emploi par des actions de formation et d'accompagnement vers l'emploi qui répondront à la diversité des situations.

Cette connaissance des territoires et des filières passe notamment par des actions de diagnostics prospectifs, d'études de filières ainsi que de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales (GPECT).

Ces différents outils pourront être réalisés par le CARIF-OREF de la région Centre (GIP ALFA Centre) et par des structures porteuses de GPECT (ex : collectivités locales, maisons de l'emploi...).

## **OST2 – Accompagner la mise en place du service public régional de l'orientation**

L'accompagnement de la mise en place du SPRO passe par la professionnalisation des acteurs pour la mise en œuvre du Conseil en Evolution Professionnelle (CEP) en direction des salariés. Le développement d'actions de professionnalisation des acteurs conduira à proposer des actions communes permettant la mise en synergie des structures et des pratiques des conseillers. Le Service Public Régional de l'Orientation coordonnera le développement d'un service répondant à la diversité des besoins

## **OST3 – Sécuriser les parcours professionnels**

La facilitation des différentes étapes de la vie professionnelle, depuis l'insertion des jeunes jusqu'à la gestion de fin de carrière des seniors nécessite une capacité accrue à mobiliser l'ensemble des outils disponibles. La sécurisation des parcours professionnels implique un accompagnement des salariés par les outils disponibles : CPF, insertion durable, préparation à la reconversion, suivi des seniors...

Les différentes structures qui pourront conduire ces actions sont notamment les OPCA, le SPRO, les chambres consulaires, les associations, l'ARACT ainsi que les porteurs de GPECT.

## **OST 4 – Anticiper les mutations économiques**

L'anticipation des mutations économiques nécessite de concilier la mobilité croissante du marché de l'emploi et la nécessaire sécurité des salariés. Cette capacité à anticiper doit permettre l'émergence de nouvelles voies d'évolution du marché du travail. Les actions liées à l'anticipation des mutations économiques seront principalement axées sur la transition énergétique, la professionnalisation des chefs d'entreprise à la GRH, les nouvelles organisations du travail ainsi que la mise en œuvre des plans d'actions GPECT. Ces actions seront réalisées par les branches professionnelles, les structures de conseil, les Chambres consulaires, les organismes de formations, les porteurs de GPECT ou les MDE.

La Région viendra conforter l'ensemble de ces opérations à même hauteur que l'Etat. Par ailleurs, et dès lors que cela sera possible, les fonds FSE seront mobilisés.

Objectif stratégique CPER		Montant total CPER 2015-2020	Etat	Région	Autres
	Total		9	9	



## VII Volet territorial

Le volet territorial du CPER répond à deux objectifs complémentaires :

- apporter aux acteurs régionaux des moyens nécessaires pour l'animation et la mise en œuvre d'une politique d'aménagement au service de l'égalité des territoires, adaptée aux enjeux d'équilibre et de cohésion territoriale propres à chaque région ;
- assurer la cohérence et la visibilité de l'ensemble des interventions de l'Etat et de la Région, voire des Départements, au profit de collectivités ou territoires infrarégionaux.

Il doit permettre de soutenir des projets d'aménagements dans le cadre de politiques prioritaires pour la puissance publique sur notre territoire. Dans le cadre du CPER 2015/2020, deux objectifs majeurs ont été identifiés sur le territoire de la région Centre :

- le soutien aux projets structurants à l'attractivité des territoires
- l'accès aux soins.

Les actions qui seront mises en place devront répondre aux objectifs suivants :

- OSVT 1 : Améliorer l'offre de services au public dans les territoires (physique ou numérique)
- OSVT 2 : Renforcer l'accessibilité des territoires
- OSVT 3 : Renforcer l'attractivité du territoire
- OSVT 4 : Renforcer la cohésion sociale

### **VII-1. Accompagner l'émergence et la structuration de projets (OSVT 1 à 3)**

Afin d'assurer l'émergence de projets sur les territoires et de conseiller les collectivités, le Fonds Régional d'Aide au Conseil pour l'ingénierie des Territoires (FRAC territoires) apparaît comme un outil pertinent. A l'instar du CPER précédent, sont concernées les études territoriales stratégiques, les études d'opportunité et de faisabilité économique, ingénierie liée à l'accompagnement des projets des bourgs-centre. Ce fonds pourra également accompagner le centre de ressource interrégional sur la politique de la ville.

### **VII-2 Améliorer l'accès aux soins (OSVT1)**

Le Volet Santé doit permettre la poursuite de la politique d'implantation de structures d'exercice regroupé favorisant à la fois le parcours de soin des patients et l'attractivité du territoire régional vis-à-vis de jeunes praticiens.

L'atteinte de cet objectif se traduira par la poursuite du maillage régional en Maisons de Santé Pluridisciplinaires ou en Centre de santé (médecine salariée) mais également par le soutien à des projets complémentaires, dans la mesure où ceux-ci s'inscrivent dans un projet local de santé, et adhèrent au projet de santé d'une structure d'exercice regroupé.

Le développement des technologies de la communication dans le domaine médical est aujourd'hui essentiel pour renforcer l'accès au soin dans les zones déficitaires. C'est pourquoi il est prévu également d'accompagner l'équipement en télémédecines et de développer la télésurveillance des pathologies chroniques des MSP et des EHPAD.

Le FEADER pourra être mobilisé à hauteur de 5M€.

L'ARS accompagnera la généralisation de ces usages à travers un financement conséquent.

### **VII-3 L'accès à l'e-administration**

L'accès à l'e-administration dans certains territoires devient un élément essentiel pour répondre aux besoins de la population. Il convient donc de soutenir les projets concertés permettant de renforcer l'accès aux services par les technologies numériques en étroite relation avec les Maisons de Service Public et les espaces publics Numériques. Le déploiement de ces actions pourra bénéficier de l'appui du GIP RECIA.

### **VII-4 Projets structurants**

La prise en compte de projets structurants pour le territoire constituera un axe d'intervention essentiel de la politique d'aménagement du territoire. Les projets présentés concerneront d'une part les aménagements des grands pôles intermodaux des huit agglomérations de la région (OSVT 2), d'autre part les investissements visant le développement de l'attractivité économique et touristique des territoires (OSVT3). A ce titre, un soutien au développement du Cluster « Tourisme, Patrimoine et site de visite » en Val de Loire sera apporté. En effet, cette action figure parmi les axes prioritaires de la Stratégie Régionale de Tourisme Durable faisant apparaître le Val de Loire comme un territoire justifiant pleinement l'engagement dans un processus d'expérimentation fondé sur l'innovation dans les sites de visite. Les actions mises en œuvre s'inscriront dans les axes suivants : l'innovation, le développement de l'usage des TIC, les services et l'accessibilité, l'assemblage de produits et la commercialisation et enfin l'emploi et la formation.

Objectif stratégique CPER	Thématiques		Etat	Région	Autres
OSVT 1 à 3	FRAC		1,5	1,5	2
OSVT 1	Santé	MSP	6,5	6,5	23 dont 5 FEADER
		télé médecine	2,5	2,5	7
OSVT 1	E administration	EPN	1	1	2
OSVT 3	Biodiversité	PNR BRENNE	0,5	0,5	
OSVT 1 à 4	Equipements structurants	Pôles multimodaux 8 Agglomérations	12	12	72
		Canal d'Orléans	1	0	9
		CRSD Châteaudun	0,5	3	8
		tourisme	1,5	1,5	3
<b>Total</b>			<b>27</b>	<b>28,5</b>	<b>126</b>

## VII-5 Culture

L'objectif de cet axe est d'agir pour la réduction des inégalités d'accès à la culture et d'attractivité du territoire. A ce titre, une attention particulière sera portée aux pratiques numériques comme mode alternatif d'accès à la culture et au patrimoine. Il s'agit également d'assurer l'entretien d'un patrimoine riche, témoin toujours vivant de l'histoire du territoire régional. La liste des projets prioritaires à ce stade de l'élaboration du CPER, pourra évoluer en fonction de l'intérêt et du degré de maturité de dossiers nouveaux.

Objectif stratégique CPER	Intitulé de l'opération	Cout total du projet	Etat		Région	Autres
			BOP	Montant		
OSVT3	Scène Nationale Blois	12	131	2,137	2,0	7,63
OSVT3	Maison de la Culture de Bourges	36		6	4,0	26
OSVT3	CICLIC : convergence numérique	0,36		0,180	0,180	0
OSVT3	Noirlac	2,7		0,180	1,2	1,32
OSVT3	Restauration toitures Noirlac	2,47	0,92	1,55		
OSVT3	Valençay restauration de la Tour nord-ouest	3	175	1,2	1,2	0,6
OSVT3	Chaumont	2,037		0	2,037	2,037
<b>Total</b>		<b>58,567</b>		<b>10,617</b>	<b>10,617</b>	<b>39,137</b>

## VII-6 Renouvellement urbain

La poursuite des opérations de renouvellement urbain est indispensable pour assurer au plus grand nombre d'habitants des conditions de vie et de logement satisfaisants.

**Des crédits** seront mobilisés pour le soutien de projets d'intérêt régional dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU). Il s'agit de soutenir des projets dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville en complément de ceux qui bénéficient de l'enveloppe nationale.

Répartition des crédits OSTV 4		
Actions	Etat	Région
NPNRU - Projets d'intérêt régional	28	28

Par ailleurs, 7 quartiers prioritaires pour la région Centre ont été identifiés sur le programme national de l'ANRU dont les montants seront intégrés, ultérieurement dans le CPER.

<b>Cher</b>		
CA Bourges Plus	Bourges	Les Gibjoncs
<b>Eure-et-Loir</b>		
CA Chartres Métropole	Chartres	Beaulieu
CA du pays de Dreux	Dreux / Vernouillet	Les Bates / La Tabellionne
<b>Indre</b>		
CA Castelroussine	Châteauroux	Saint-Jean
<b>Indre et Loire</b>		
CA Tours (Plus)	Tours	Le Sanitas-Sud, (Saint-Paul, Pasteur), Est (La Rotonde)
<b>Loiret</b>		
CA Orléans Val de Loire (AgglO)	Orléans	L'Argonne
CA Orléans Val de Loire (AgglO)	Orléans	La Source

Enfin, les conventions relatives aux contrats de ville, au Contrat de Redynamisation du Site de Défense (CRSD) de Châteaudun et les contrats de bourgs signés avec les lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt pour l'expérimentation « revitalisation des centres-bourgs » seront intégrés progressivement au volet territorial (A ce jour 422K€)

## Annexes

**Tableau financier récapitulatif  
CPER 2015/2020**

<b>Volet</b>	<b>Etat</b>	<b>Région</b>	<b>Autres</b>
Mobilité	156,3	275,125	69,575
ESRI	49,25	55,434	29,1
TEE	70,355	55,16	
Numérique	1,67	5,1	
Emploi, formation	9	9	
Volet territorial	65,617	67,117	165,137
<b>Total</b>	<b>352,192</b>	<b>466,936</b>	<b>263,812</b>